

**Communauté de l'agglomération**  
**Saint-Lô Agglo**  
**Arrondissement de Saint-Lô**  
**Département de la Manche**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU 16 JUILLET 2020**

**cc2020-07-16-007 : Élection des représentants de Saint-Lô Agglo au syndicat mixte du**  
**Pôle Hippique.**

Le conseil de la communauté de l'agglomération - Saint-Lô Agglo, dûment convoqué le dix juillet deux mil vingt, s'est réuni le seize juillet deux mil vingt, à huit heures, à l'amphithéâtre "François Digard" du Pôle Agglo21 à Saint-Lô, sous la présidence de Monsieur Fabrice LEMAZURIER, président

Monsieur Yves ANQUETIL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents :

AGNEAUX : Mme Géraldine PAING, M. Alain SEVÊQUE, Mme Evelyne MASSICOT, M. Patrick SIMON, AIREL : M. Jean-Pierre BRANTHONNE, AMIGNY : M. Patrice GENEST, BAUDRE : M. Daniel JORET, BEAUCOUDRAY : Mme Michel de BEAUCOUDREY, BERIGNY : M. Denis LECLUZE, BEUVRIGNY : Mme Morgane BUISSON, BIEVILLE : M. Philippe BRIARD, BOURGVALLEES : M. Claude JAVALET, CARANTILLY : M. Michel PACARY, CAVIGNY : M. Eric FOLLAIN, CERISY-LA-FORET : M. Jean-Pierre LEDOUIT, CONDÉ-SUR-VIRE : M. Alain EUDES, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, CONDE-SUR-VIRE : M. Dominique CAILLIEZ, COUVAINS : M. Christian PERIER, DANGY : M. Dominique PAIN, DOMJEAN : M. Louis JANNIERE, FOURNEAUX : M. Thierry LEHARIVEL, GOUVETS : M. Rémy DESLANDES, GRAIGNES-MESNIL-ANGOT : M. Jean-Pierre GUEGAN, LA BARRE-DE-SEMILLY : M. Loïc RENIMEL, LA LUZERNE : M. Johnny DUBOSQ, LAMBERVILLE : M. Bernard FOUSSE, LA MEAUFFE : M. Pascal LANGLOIS, LE DEZERT : Mme Florence MAZIER, LE LOREY : M. Michel SAVARY, LE MESNIL-AMEY : M. Jacques CLAIRAUX, LE MESNIL-ROUXELIN : M. Philippe RICHOMME, LE MESNIL-VENERON : M. Henri FONTAINE, LE PERRON : M. Yves ANQUETIL, MARIGNY-LE-LOZON : M. Fabrice LEMAZURIER, Mme Adèle HOMMET, MONTRABOT : M. Jean-Pierre MARIE, MOON-SUR-ELLE : Mme Lydie BROTON, MOYON-VILLAGES : M. Jean-Pierre LOUISE, PONT-HEBERT : M. Michel RICHOMME, Mme Claude SAPIN, QUIBOU : M. Roland COURTEILLE, RAMPAN : Mme Sylvie LE BLOND, SAINT-AMAND-VILLAGES : M. Jean LEBOUVIER, Mme Annabelle DESPREY, SAINT-ANDRE-DE-L'EPINE : M. Gaétan SALAGNAC, SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE : Mme Maryvonne RAIMBEAULT, SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE : M. Antoine AUBRY, SAINT-FROMOND : M. Dominique QUINETTE, SAINT-GEORGES-D'ELLE : M. Nicolas TOSTAIN, SAINT-GEORGES-MONTCOCQ : M. Jean-Yves LAURENCE, SAINT-GERMAIN-D'ELLE : M. Guy BERTHOLON, SAINT-GILLES : M. Jean-Luc LEROUXEL, SAINT-JEAN-D'ELLE : Mme Marie-Pierre FAUVEL, M. Maurice LEPLATOIS, SAINT-JEAN-DE-DAYE : Mme Nicole GODARD, SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY : M. Emmanuel LUNEL, SAINT-LÔ : Mme Brigitte BOISGERAULT, M. Jérôme VIRLOUVET, M. Jean-Karl DESCHAMPS, Mme Amélie DURAND, M. Valentin GOETHALS, M. Alexandre HENRYE, Mme Djihia KACED, Mme Nadine LE BROUSSOIS, M. Hervé LE GENDRE, Mme Emmanuelle LEJEUNE, M. Kévin LETELLIER, M. Jean-Yves LETESSIER, SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE : M. Jean-Paul PAYRASTRE, SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY : M. Jean-

Claude BRAUD, SAINT-VIGOR-DES-MONTS : Mme Liliane BOSCHER, TESSY-BOCAGE : M. Michel RICHARD, Mme Jocelyne RICHARD, THÈREVAL : M. Thierry DUBOURG, TORIGNY-LES-VILLES : M. Mickaël GRANDIN, M. Daniel MEUNIER, Mme Julie TRAVERS, VILLIERS-FOSSARD : M. Wilfried GUILLEMET

Étaient absents excusés et représentés :

BOURGVALLEES : M. Serge DESVAGES donne pouvoir à M. Claude JAVALET, CONDÉ-SUR-VIRE : Mme Nathalie LECLER donne pouvoir à M. Laurent PIEN, MONTREUIL-SUR-LOZON : M. Jean AUVRAY donne pouvoir à M. Jacques CLAIRAUX, SAINT-LÔ : Mme Anita AUBERT donne pouvoir à M. Valentin GOETHALS, Mme Stéphanie CANTREL donne pouvoir à M. Alexandre HENRYE, M. Arnaud GENEST donne pouvoir à M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Christine LE COZ donne pouvoir à M. Jean-Karl DESCHAMPS, M. François BRIERE donne pouvoir à M. Valentin GOETHALS, Mme Margaux ALARD-LE MOAL donne pouvoir à M. Kévin LETELLIER, M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE donne pouvoir à Mme Brigitte BOISGERAULT, Mme Virginie METRAL donne pouvoir à Mme Emmanuelle LEJEUNE, Mme Touria MARIE donne pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER

CANISY : M. Jean-Marie LEBEHOT représenté par sa suppléante Mme Marie-Pascale HOUBEN, REMILLY-LES-MARAIS : Mme Marie-Josèphe BAUGE représentée par son suppléant M. Philippe GOSSELIN, SAINT-LOUET-SUR-VIRE : Mme Françoise LOUIS représentée par son suppléant M. Axel VALETTE

Étaient excusés :

BOURGVALLEES : Mme Fabienne LECLER, LE MESNIL-EURY : M. Erick LEJOLIVET

- nombre de conseillers en exercice	97
- nombre de conseillers titulaires présents	80
- nombre de suppléants présents	3
- nombre de pouvoirs	12
- nombre d'absents non représentés	2



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion du 16 juillet 2020

**Service instructeur** : Direction des affaires générales

**Titre du rapport** : Élection des représentants de Saint-Lô Agglo au syndicat mixte du Pôle Hippique

**Rapporteur** : Monsieur Fabrice LEMAZURIER, président

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral n°16-110-VL du 03 octobre 2016 portant statuts de la communauté d'agglomération « Saint-Lô Agglo », conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-142-VL du 27 décembre 2016 modifiant les statuts annexés à l'arrêté préfectoral n°16-110-VL du 03 octobre 2016 créant la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo issue de la fusion de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo et de la communauté de communes de Canisy,

Vu la délibération n°c2016-12-19-299 du conseil communautaire du 19 décembre 2016 relative à l'adhésion de la communauté d'agglomération « Saint-Lô Agglo » au syndicat mixte du pôle hippique

Vu les statuts du syndicat mixte du pôle hippique.

### **CONSIDERANT ce qui suit :**

Par décision du 19 décembre 2016, Saint-Lô Agglo a décidé, ainsi que la Région Normandie, le conseil départemental de la manche et la ville de Saint-Lô, d'adhérer au syndicat mixte du pôle hippique pour en faire une structure incontournable qui valorise la filière équine dans tous ses champs d'actions de développement économique et domaines de compétences.

La vocation du site du pôle hippique est de devenir un outil stratégique et dynamique au service de tous les acteurs du secteur équin pour des retombées économiques et pour l'attractivité du territoire.

Pour Saint-Lô Agglo, elle est concernée par le champ de ses compétences économiques, touristiques et sportives.

Il est donc proposé d'élire des membres titulaires et suppléants pour représenter la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo au sein du syndicat mixte du pôle hippique.

Les conseillers communautaires intéressés sont invités à se faire connaître. Il s'agit de :

COMITÉ SYNDICAL	
Titulaires	Suppléants
1 – M. Mickaël GRANDIN	1 – M. Louis JANNIÈRE
2 – M. Loïc RENIMEL	2 – Mme Claude SAPIN

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 94 voix pour et 1 voix contre (Madame Djihia KACED.) :

- l'élection des deux membres titulaires et des deux suppléants, susmentionnés, pour constituer la représentation de Saint-Lô Agglo au sein du syndicat mixte du pôle hippique.

Ainsi délibéré en séance.

Le président de Saint-Lô Agglo certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue en préfecture le et affichée le 24 JUIL. 2020

Extrait certifié conforme

Monsieur Fabrice LEMAZURIER

